



Comité Technique Secteur Traction Région Nord // Pas de Calais

Privatisation rampante

Ou comment la SNCF profite de la mise en concurrence,
en se servant de ses filiales pour participer au dumping social.

Depuis le 1^{er} avril 2006, avec l'ouverture à la concurrence, il y a un « marché de la traction ».

Dans un tract du 30 octobre 2006, le Collectif Technique National (CTN) Traction CGT s'interrogeait sur « À qui cela peut-il profiter ? » et comment les libéraux de l'Europe, du gouvernement, de la Direction SNCF travaillaient pour abaisser le prix du transport sur rail dans une perspective de développement des modes de transports alternatifs à la route :

- Par l'externalisation du travail traction.
- Par la déréglementation.

Cette analyse du CTN Traction devient la réalité sur la région SNCF de Lille.

Lors de la séance plénière du Comité d'Établissement (CE) de la région SNCF de Lille du 27 février 2007, le Directeur de région informe les représentants du personnel que deux trafics sont transférés de la SNCF vers la filiale privée du groupe SNCF Voies Ferrées Locales et Industrielles (VFLI), pour éviter cette perte de trafics au profit de VEOLIA transport ; cela concerne à ce jour :

- Un transport de cuivre de Dunkerque à Loison.
- Un transport de véhicules automobiles de Corbehem à Chauny.
- Un transport de véhicules automobiles de Douai au Havre.

La délégation CGT au CE a interpellé le Directeur en séance pour connaître les conditions dans lesquelles VFLI assurerait ces deux trafics :

- Par la location de locomotives de type VOSLOH.
- Par le détachement d'agents de conduite SNCF en utilisant ces conducteurs, comme ceux du privé, aux conditions du code du travail et permettre des gains de productivité sur les conditions de vie et de travail de tous les conducteurs.

C'est bien ce que la CGT appelle : « LA PRIVATISATION RAMPANTE. »

Lors de la Commission Professionnelle Centrale (CPC) du 1^{er} mars 2007, en présence du Directeur de la traction Jacques DAMAS, la CGT est intervenue seule par une déclaration, pour protester fermement sur ce transfert de trains et de mise à disposition d'agents de conduite de la SNCF vers une filiale du groupe SNCF.

À la question de la mise à disposition de conducteurs SNCF vers une filiale du groupe, avec l'utilisation sous régime « code du travail », le Directeur de la traction répond : « Il n'est pas prévu de détachement de conducteurs de la SNCF vers le groupe VFLI. »

AUJOURD'HUI PEUT ÊTRE, MAIS DEMAIN ?

Par ailleurs, d'autres trafics seraient concernés pour un transfert vers les sociétés privées du groupe SNCF !

Malgré les propos « rassurant » de notre Présidente sur la non filialisation ou privatisation du fret SNCF, le fret SNCF ne pourra jamais être compétitif économiquement dans le respect du contexte social et environnemental et c'est toute l'activité du fret SNCF qui est ainsi menacé.

Pour la CGT, dans des conditions déloyales de dumping social, il est difficile de conserver des trafics. C'est bien une attaque en règle contre l'entreprise publique qu'est la SNCF.

C'est aussi une attaque déguisée contre le RH0077. Hier, celle-ci amenait la direction à imposer l'application du titre2 pour des trains de ligne et à mettre en place des expérimentations non conformes à la réglementation du travail (astreintes au titre1, prises de service indifférentes...).

Après avoir cassé notre outil de production avec le plan FRET qui a rendu inefficace le système de production SNCF (et sa continuité d'aujourd'hui), les espaces rendus libres ont favorisé le transfert massif vers la route et en abaissant la part modale du ferroviaire.

Abaisser le prix du transport par rail en transférant de la charge conduite vers les filiales privées du groupe SNCF conduit à supprimer toutes les garanties du statut des cheminots SNCF et à niveler vers le bas les conditions sociales de tous les cheminots.

Dans l'attente du transfert des trafics vers les filiales, la CGT comprend d'autant mieux pourquoi la SNCF favorise le retour des retraités ou incite à rester au-delà de l'âge normal de la retraite.

À terme, c'est toute l'activité du fret SNCF qui s'en trouvera menacée et le fret sera une coquille vidée de sa substance !

**La libéralisation du rail n'est pas faite pour le bien des salariés,
mais pour que les patrons, par le biais du dumping,
sur la formation, la rémunération globale, la réglementation,
puissent baisser le coût du travail
et ainsi augmenter leurs marges et faire toujours plus de profit.**

Aujourd'hui le fret, demain les voyageurs !

Oui, les enjeux de déréglementation, de réorganisation de la production fret, mais aussi voyageur, sont au centre des préoccupations.

La CGT a des propositions avec un grand métier conduite, un métier avec des conducteurs ayant le même statut, celui de la SNCF, garantissant un haut niveau de sécurité et des garanties sur les conditions sociales des agents.

C'est bien tous ensemble, autour d'objectifs communs, dans une démarche rassembleuse et constructive, que l'on pourra résister et inverser le dumping que les libéraux instaurent dans le ferroviaire.